

Aux Actionnaires de
Groupe Saham Bank
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Saham Bank et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 16 924 007 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 746 286 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Saham Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 113 969 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 822 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Drive Glaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Ghali Guessous
Associé

PwC au Maroc

PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
29220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 99 88 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 068167 - TP : 37999135
IF : 1105705 - CNSS : 7567045
A3

Mohamed Rqibate
Associé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' with a vertical line through it.

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de Dirhams			
	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
Caisse et banques centrales		1 780 344	7 297 706
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	8 770 010	3 294 972
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions		7 229 154	2 827 018
- Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 540 856	467 954
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	2.2 / 2.13	4 174 159	6 509 582
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	2.3 / 2.13	102 146 379	93 972 646
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Titres au coût amorti	2.4 / 2.13	10 368 892	7 993 069
Actifs d'impôts courants	2.5	1 219 097	1 235 729
Actifs d'impôts différés	2.5	1 914 591	1 784 277
Comptes de régularisation et actifs divers	2.6	1 208 816	1 098 259
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		523 008	460 108
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	2.7	2 626 079	2 557 311
Immobilisations incorporelles	2.7	1 251 965	1 135 491
Écarts d'acquisition	2.8	172 472	172 472
TOTAL ACTIF		136 155 812	127 511 623
En milliers de Dirhams			
	Notes	31/12/2025	31/12/2024
PASSIF			
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.9	77 614	27 833
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		77 614	27 833
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.10	9 654 943	6 748 809
Dettes envers la clientèle	2.11	86 032 006	80 132 722
Titres de créance émis	2.14	13 697 487	14 351 901
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible	2.5	1 880 160	2 122 418
Passifs d'impôt différé	2.5	855 344	765 282
Comptes de régularisation et autres passifs	2.6	5 011 193	4 951 227
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions	2.12	1 206 663	1 235 643
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.14	816 395	1 634 402
Capitaux propres		16 924 007	15 541 387
Capital et réserves liées		12 976 903	12 742 665
Réserves consolidées		2 104 791	1 916 391
- Part du groupe		1 529 960	1 266 976
- Part des minoritaires		574 831	649 414
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		96 027	87 249
- Part du groupe		82 758	91 011
- Part des minoritaires		13 268	-3 763
Résultat de l'exercice		1 746 286	795 082
- Part du groupe		1 705 468	783 347
- Part des minoritaires		40 818	11 735
TOTAL PASSIF		136 155 812	127 511 623

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de Dirhams			
Compte Résultat	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés		5 209 141	5 340 273
Intérêts et charges assimilés		-1 138 293	-1 413 146
MARGE D'INTÉRÊT	3.1	4 070 848	3 927 127
+ Commissions (produits)		2 128 493	1 996 350
+ Commissions (charges)		-387 189	-364 317
MARGE SUR COMMISSIONS	3.2	1 741 303	1 632 033
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	161 063	176 165
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		104 009	112 601
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		57 054	63 564
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		25 711	4 759
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs			
+/- Produits nets des activités d'assurance			
+Produits des autres activités	3.4	207 347	142 414
- Charges des autres activités	3.4		-75 998
Produit net bancaire		6 206 272	5 806 501
- Charges générales d'exploitation	3.5	-2 479 997	-2 371 673
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.5	-525 934	-465 507
Resultat brut d'exploitation		3 200 341	2 969 321
- Coût du risque de crédit	3.6	-361 426	-911 468
Resultat d'exploitation		2 838 914	2 057 853
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		44 332	32 807
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		-5 751	-18 358
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition			-119 220
Resultat avant impôts		2 877 495	1 953 082
- Impôts sur les résultats	3.7	-1 131 209	-1 158 000
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		1 746 286	795 082
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-40 818	-11 735
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 705 468	783 347

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	1 746 286	795 082
Éléments recyclables en résultat net :	19 222	2 255
Écarts de conversion	-8 660	2 254
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	27 882	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-21 649	45 340
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-3 969	-1 657
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-19 102	46 359
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	1 422	638
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2 427	47 595
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 743 859	842 677
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	1 686 231	830 239
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	57 628	12 438

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres									
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2024	2 152 500	10 590 165	0	1 722 941	0	40 888	14 506 494	714 149	15 220 644
Opération sur capital							0		0
Dividendes				-410 000			-410 000	-46 856	-456 856
Résultat de l'exercice					783 347		783 347	11 735	795 082
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies						50 104	50 104	-3 746	46 359
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-1 019			-1 019		-1 019
Divers opérations sur capitaux propres				2 252			2 252	2	2 254
Variation de périmètre				-142 940			-142 940	0	-142 940
Capitaux propres clôture : 2024.Décembre	2 152 500	10 590 165	0	1 120 530	783 347	90 992	14 737 534	660 911	15 398 445
Affectation résultat 2024		233 486		549 861	-783 347				
Capitaux propres au 1er janvier 2025	2 152 500	10 823 651	0	1 670 391	0	90 992	14 737 534	660 911	15 398 445
Opération sur capital		752					752		752
Dividendes				-155 801			-155 801	-35 201	-191 002
Résultat de l'exercice					1 705 468		1 705 468	40 817	1 746 286
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies						-8 234	-8 234	17 014	8 780
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-2 369			-2 369	-178	-2 547
Divers opérations sur capitaux propres				-8 635			-8 635	-25	-8 660
Variation de périmètre									
Capitaux propres clôture : 2025.Décembre	2 152 500	10 824 403	0	1 529 960	1 705 468	82 758	16 295 090	628 917	16 924 007

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	2 877 495	1 953 232
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	355 948	465 507
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition	0	119 220
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	-824
+/- dotations nettes aux provisions	-162 762	-17 687
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-44 332	-32 807
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-5 601	-17 551
+/- autres mouvements	-19 686	-6 396
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	123 568	509 461
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 882 293	-50 192
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 931 826	6 947 473
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 496 205	-959 544
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-586 901	780 420
Impôts	-1 167 083	-1 149 778
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7 299 722	5 568 379
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 298 659	8 031 072
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-167 310	19 664
+/- flux liés aux immeubles de placement	0	0
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-586 170	-599 776
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-753 480	-580 112
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	48 312	-456 352
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-818 007	-199
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-769 695	-456 551
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-51 930	10 640
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 873 763	7 005 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 204 283	1 199 234
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	7 297 706	1 388 649
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	906 577	-189 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 330 520	8 204 284
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1 780 344	7 297 706
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	550 176	906 578
Variation de la trésorerie nette	-5 873 764	7 005 049

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

En application des normes et principes de l'IASB (International Accounting Standards Board), le groupe SAHAM BANK a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) applicable à cette date.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (Contrôle ou contrôle conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément aux normes IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe SAHAM BANK n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe SAHAM BANK applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe Saham Bank détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) ;
- Droits de contrôle > 40% ;
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe SAHAM BANK.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe Saham Bank n'a pas la capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité ;
- Droit de contrôle compris entre 15% et 40% ;
- Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe SAHAM BANK ne dispose pas d'entité ad hoc.

Faits marquants de la période :

Le périmètre de consolidation du groupe Saham Bank a connu des variations pendant l'exercice 2025, qui se détaillent comme suit :

▪ Saham Paiements (Entrée en périmètre)

Pendant l'exercice 2025, le groupe Saham Bank a lancé sa filiale Saham Paiements S.A, dédiée à l'encaissement digital. La filiale propose des solutions simples et sécurisés pour accompagner la digitalisation des commerçants marocains.

La filiale a fait l'objet d'une entrée en périmètre, détenue à 100% et consolidée par la méthode d'intégration globale.

▪ Foncimmo (Sortie du périmètre)

Pendant l'exercice 2025, Foncimmo S.A a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société Saham Bank S.A conformément à la décision AGE du 20 novembre 2025.

La fusion-absorption est motivée par des mesures de restructuration et de réorganisation interne du groupe dans l'objectif de simplifier sa gouvernance et sa structure juridique.

La filiale a fait l'objet d'une sortie du périmètre de consolidation.

▪ Nema Capital (Sortie du périmètre)

Pendant l'exercice 2025, Saham Bank a signé un protocole d'accord avec le groupe DEMAY concernant la cession des parts de la banque dans Nema Capital, société de gestion OPCI.

La filiale Nema Capital a fait l'objet d'une sortie du périmètre de consolidation.

▪ EQDOM (Mouvement des taux d'intérêt et de contrôle)

EQDOM est la filiale opérant dans le secteur du crédit à la consommation du groupe Saham Bank.

Avant 2025, EQDOM était détenue directement par Saham Bank à hauteur 57,72% et indirectement via la filiale INVESTIMA à hauteur de 3,10%.

Les opérations réalisées sur la participation de la filiale EQDOM réalisées en 2025 se présentent comme suit :

- Rachat des parts détenus par INVESTIMA dans EQDOM par Saham Bank (+3,10%) :

Saham Bank a repris les 51.812 actions détenues par INVESTIMA dans EQDOM, ce qui a augmenté sa participation de +3,10%

- Acquisition de 2.928 actions d'EQDOM au prix de l'OPA (+0,17%) :

Saham Bank a effectué une acquisition au prix de l'OPA d'EQDOM qui est de 1.045 MAD/Action, 2.928 actions. Cette opération a augmenté sa participation de +0,17%.

L'absence de la participation indirecte dans la filiale explique l'équilibre entre le taux de contrôle et celui d'intérêt.

La filiale EQDOM a fait l'objet de variations des taux d'intérêt et de contrôle.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque.

Évaluation initiale :

Les immobilisations sont inscrites au bilan au coût d'acquisition qui se compose du prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les réductions commerciales obtenues, des taxes légalement récupérables, les frais de transports, les frais de transit, les frais d'assurance, les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question....

Sont exclus du coût d'acquisition les droits de mutation, les honoraires et commissions et les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Saham Bank est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe SAHAM BANK n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitations.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.

Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- Les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- Les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- Les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Les frais d'acquisition sont constatés au réel à la suite de l'inventaire physique des immobilisations SAHAM BANK, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe SAHAM BANK n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe SAHAM BANK, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros-œuvres	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façades	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogènes)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **La recherche :** les dépenses sont passées en charge.
- **Le développement :** les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle

- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
- La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Les réévaluations régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe SAHAM BANK sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Options retenues

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe SAHAM BANK a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1er janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats.

Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative.

La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1er janvier 2019.

EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),

- Contrats de location des biens de faible valeur

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Saham Leasing et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe SAHAM BANK dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

Depuis le 1er janvier 2018, le groupe SAHAM BANK applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
- Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
- Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS 9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

- **Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :**

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

- **Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :**

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la Juste valeur par capitaux propres OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou Juste valeur par capitaux propres OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :
 - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.
- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :

- Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
- Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

SAHAM BANK se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- Un critère qualitatif : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise,).
- Des critères quantitatifs discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

7. La juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.)

Données d'entrée de niveau 2

Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Il s'agit d'instruments valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché. Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Crédit Default Swap (CDS)

Données d'entrée de niveau 3

Instruments pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

Evolutions normatives IFRS

Depuis le 01/01/2018, les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe SAHAM BANK au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie des réserves.

8. PROVISIONS

8.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges ; l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1er janvier 2016.

8.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe SAHAM BANK a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

9. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

Comptabilisation du Goodwill :

- Évaluation Initiale du Goodwill : À la date d'acquisition, le goodwill doit être évalué initialement à son coût. Le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation Ultime du Goodwill : Après la comptabilisation initiale, le coût est ajusté du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, constatées lors des tests de dépréciation effectués annuellement ou en réponse à des indices pouvant remettre en question sa valeur comptabilisée.
- Écart d'Acquisition : Si la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise dépasse le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Options retenues :

Tests Réguliers de Dépréciation des Goodwill :

Il est impératif d'effectuer des tests de dépréciation réguliers pour garantir que la valeur comptable des Goodwill demeure inférieure à leur valeur recouvrable. En cas de constatation d'une valeur recouvrable inférieure, une dépréciation doit être enregistrée.

Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs opérant selon un modèle économique distinct.

Valeur Recouvrable et Tests de Dépréciation (Norme IAS 36) :

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession, intervient dans les tests de dépréciation selon la norme comptable IAS 36. Si le test révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation équivalente à la différence entre ces deux valeurs doit être constatée.

Le test de dépréciation réalisé au titre de l'exercice 2025 n'a pas mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation des goodwills.

10. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL

	31/12/2024	31/12/2025	Taux d'actualisation
Indemnités Fin de Carrière	197 951	210 208	3.21%
Avantages Post Emploi	19 883	23 294	3.42%
Prime de fidélisation	179 091	180 930	3.00%
Total	396 925	414 432	

11. DÉRIVÉS

Change à termes

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe SAHAM BANK n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat consolidé.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La démarche de SAHAM BANK en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et en ligne avec les meilleures pratiques définies au niveau international, dictés par des procédures et un dispositif de Contrôle Interne rigoureux.

Dispositif de contrôle interne :

Le dispositif de contrôle interne de SAHAM BANK repose sur 3 lignes de défense, agissant de façon complémentaire et coordonnée dans le cadre d'une organisation assurant l'étanchéité des différents niveaux.

Ce dispositif inclut aussi bien la banque que ses filiales consolidées.

CONTRÔLE PERMANENT		CONTRÔLE PÉRIODIQUE
1 ^{ère} LIGNE DE DÉFENSE	2 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE	3 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE
La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques. ▪ Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. ▪ La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1.	La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. À ce titre, ces 3 fonctions : ▪ Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. ▪ Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. ▪ Challenge et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. La Direction CN2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.	▪ Le contrôle périodique (inspection/audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. ▪ En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. ▪ La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

Gestion globale des risques :

Chaque année, SAHAM BANK conduit une revue de son « appétit pour le risque ». L'objectif est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers. Cet exercice s'appuie sur les processus clés d'identification des risques, et est conduit en cohérence avec les autres processus stratégiques de la banque tels que le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques et quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement d'indicateurs clés selon la nature de risque, par des limites et des seuils d'alerte.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, approuve l'appétit au risque et s'assure de son respect au travers un dispositif d'alerte ad hoc. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de suivi des Risques et d'évaluation du dispositif de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de crédit, des risques de marché et du suivi des indicateurs d'appétit au risque.
- ☞ LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est chargé du pilotage des Risques Opérationnels, des risques de non-conformité, des risques structurels ; et de l'évaluation du Contrôle Interne.

Cette approche permet un pilotage adéquat de la stratégie de la banque en ligne avec son appétit au risque et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib.

1- RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit constitue un risque majeur auquel la banque est exposée, son encadrement et sa gestion rigoureuse est primordiale pour permettre le développement des activités de la banque. SAHAM BANK s'appuie sur les leviers ci-dessous pour une gestion proactive du risque de crédit :

1.1. Une filière risque de crédit experte et indépendante :

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques et du Recouvrement qui couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements, en plus de la supervision de l'activité du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'organisation de la filière Risque obéit aux principes généraux suivants :

- ☞ Indépendance de la filière risque vis-à-vis de la filière commerciale : la filière risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts ;
- ☞ Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes ;
- ☞ Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.
- ☞ L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants en fonction du montant, de la nature des crédits, des garanties et de la notation des clients.

1.2. Des politiques de Risque de crédit en matière d'octroi revues régulièrement :

SAHAM BANK s'appuie sur des Politiques de Risque de crédit en matière d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.

- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- Les politiques d'octroi de crédit de SAHAM BANK doivent se conformer aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer le soutien de la banque aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).
- SAHAM BANK recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

1.3. Dispositif de Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Saham Bank et annuellement mise à jour. En plus du langage commun des risques qu'elle instaure, la notation a pour but :

- ☞ D'aider à la prise de décision ;
- ☞ De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque de la contrepartie ;
- ☞ De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- ☞ D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

1.4. Dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, SAHAM BANK met en place des procédures rigoureuses et de outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière Commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En

cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.

- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement. Les dossiers importants ou sensibles Retail / Non Retail sont confiés à la Direction des Affaires Spéciales, rattachée au Directoire, pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

2- RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires. Ils incluent le risque de change et le risque de taux.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de Stress-Tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs calculent la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé.
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque (cours spot, la volatilité, corrélation au sein des classes d'actifs désignés par les familles de sous-jacents : taux, change et crédit) pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique.
- Les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités.
- D'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs calculés quotidiennement sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office.

En complément du suivi quotidien réalisé en fin de journée, un suivi des risques de marchés en Intraday est mis en place visant à s'assurer du respect des limites d'encadrement via 3 RUNs paramétrés courant la journée. Ce dispositif porte sur les 3 métriques suivantes : Position de change FX, Sensibilité de taux d'intérêt et risque émetteur.

3- RISQUE DE REGLEMENT-LIVRAISON

Le risque de règlement-livraison sur instruments financiers survient lorsque des opérations (de gré à gré au comptant ou à terme) donnent lieu à un décalage dans le temps (habituellement de quelques Heures) entre le paiement et la livraison du sous-jacent (titres, FX, etc.) lors de leur dénouement.

Sa matérialisation dépend ainsi des modalités de règlement. A noter que le traitement des opérations Marchés à SAHAM BANK se fait selon le mode de règlement/livraison DVP qui ne génère pas de risque de livraison pour les clients Corporate, ce risque peut ponctuellement être pris sur certaines Instituts Financières bien notées, dans le cadre de limite prédéfinies.

Pour les activités titres le risque de règlement livraison est mitigé par le processus de confirmation au niveau de la plateforme du dépositaire central MAROCLEAR et en interne par la prise en charge d'une réservation de fonds pour chaque opération.

4- RISQUES DE CONTREPARTIE LIES AUX OPERATIONS DE MARCHES

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché (change à terme, swap de change et repo/reverse repo). Le risque de contrepartie est composé du risque de remplacement en cas de défaut d'une de nos contreparties. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché. Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. La CVaR mesure l'exposition future potentielle liée au risque de remplacement en cas de défaut de la contrepartie. La CVaR est calculée pour un niveau de confiance de 99% à différents horizons temporels.

Les risques de contrepartie liés aux opérations de marchés sont encadrés par des limites CVaR que le FrontOffice est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces limites sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière risque.

5- LE RISQUE DE LIQUIDITE ET RISQUE DE FINANCEMENT

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents. La capacité à lever des financements s'articule autour :

- d'une possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes jusqu'à 7 ans) ;
- de la possibilité d'émettre de la dette Obligataire Subordonnée sur le LT (10 ans ou plus) pour les besoins prudentiels et de couverture ALM sur le long terme.

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs, représente donc pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs. Deux sources majeures peuvent générer une telle situation :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ; et ce à travers le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme. C'est un risque dit légal ou de mort subite.

- Un risque de financement ou aussi appelé risque économique lié au coût de financement ou aussi de placement. L'établissement peut subir un renchérissement des ressources consécutif, par exemple, à des tensions sur les marchés. L'établissement s'expose ainsi au risque d'une hausse du coût de la liquidité, qui peut alors aller au-delà de ce que l'établissement avait espéré initialement dans le crédit au titre du risque de liquidité (via le TCI).

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

5.1. Respect des obligations réglementaires

SAHAM BANK a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.

SAHAM BANK vise également à anticiper l'entrée en vigueur du ratio réglementaire Net Stable Funding Ratio (NSFR). Bien que le pilotage de cet indicateur ne soit toujours pas en vigueur, SAHAM BANK le calcul pour les besoins du Groupe.

Pour les stress test réglementaires préconisé par BAM (directive N° G/2/201), la banque veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

5.2. Gestion de la liquidité en interne

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur des limites en fonction des métriques calculées et d'autres limites pour la gestion de trésorerie, en scénario Business as Usual (BAU) ou selon des stress testes.

Pour chaque limite, tout franchissement de seuil d'alerte déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validé par le directoire.

6- RISQUES STRUCTURELS DE TAUX

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change résulte des opérations commerciales et de leur couverture dans le portefeuille bancaire. SAHAM BANK mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Les risques de taux et de change liés au portefeuille de négociation n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché.

Le risque structurel de taux désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats de la Banque (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire.

On distingue principalement quatre types de risque :

- Le risque de niveau des taux ;
- Le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- Le risque d'optionnalité, lié aux options automatiques ou comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- Le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

- Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes de hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Pour suivi du risque de taux, Saham Bank se base sur des indicateurs pouvant être scindés en deux types :

1. Indicateurs de la valeur

- Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

7- RISQUES STRUCTURELS DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles, encadré par une limite.

8- RISQUE PAYS :

L'activité de Saham Bank peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par Saham Bank émise par une banque non marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Saham Bank met en place une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

9- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Il comprend notamment le risque de non-conformité et le risque d'atteinte à la réputation.

9.1. Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Saham Bank s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Saham Bank veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

9.2. Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Saham Bank :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Saham Bank, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Saham Bank fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

9.3. Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-avant, Saham Bank encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

Saham Bank se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- Un dispositif de contrôle interne robuste ;

- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- La promotion d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.

10- COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Conformément aux exigences de Bank Al-Maghrib, le Groupe SAHAM BANK applique l'approche standard et maintient des ratios de solvabilité au-dessus des seuils réglementaires, soit 9% pour les fonds propres de base et 12% pour le ratio global, sur une base sociale et consolidée.

Le Groupe SAHAM BANK a retenu l'approche standard, telle que définie par Bank Al-Maghrib, pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques.

Les principales circulaires encadrant ces dispositions sont :

- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit

(en millions)

Fonds propres de base	15 051
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	16 228
Capital social	2 153
Autres réserves y compris les primes liées au capital	11 463
Résultats non distribués	1 983
Intérêts minoritaires	629
Eléments à déduire des fonds propres de base	-
Good will	172
Autres immobilisations incorporelles	-
Fonds propres complémentaires	522
Dettes subordonnées à durée déterminée	399
Réserves latentes	122
Total	15 573

(en millions)

Exigences en FP par type des risques	Déc-25
Risques de crédit pondérés	94 465
Risques de marché pondérés	3 195
Risques opérationnels pondérés	10 992
Total des actifs pondérés	108 651
Fonds propres Tier 1	15 051
Ratio de Fonds propres Tier 1	13,85%
Total des fonds propres	15 573
Ratio de solvabilité	14,33%

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	En milliers de dirhams			
	31/12/2025		31/12/2024	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilés				
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 229 154		2 827 018	
Actions et autres titres à revenu variable		1 300 194		151 568
Titres de participation non consolidés		240 662		316 386
Instruments dérivés				
Juste valeur au bilan	7 229 154	1 540 856	2 827 018	467 954

2.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

	En milliers de Dirhams	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	1 568 514	1 934 639
Prêts	606 602	447 946
Opérations de pension	2 002 823	4 128 640
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	4 177 939	6 511 225
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3 780	-1 643
bucket -1-	-3 780	-1 643
bucket -2		
bucket -3-		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	4 174 159	6 509 582

2.3 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

	En milliers de Dirhams	
Prêts et créances sur la clientèle	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	5 863 286	7 345 463
Prêts consentis à la clientèle	92 732 193	87 342 323
Opérations de pension	2 878 644	
Opérations de location-financement	12 494 691	11 267 311
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DEPRECIATION	113 968 814	105 955 097
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-11 822 435	-11 982 451
Bucket -1-	-606 027	-515 412
Bucket -2-	-946 387	-693 355
Bucket -3-	-10 270 021	-10 773 685
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRECIATION	102 146 379	93 972 646

2.4 TITRES AU COÛT AMORTI

	En milliers de Dirhams	
Tites au cout amorti	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	10 368 255	7 993 249
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres subordonnés		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIATION	10 368 255	7 993 249
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	637	-180
bucket -1-	637	-180
bucket -2-		
bucket -3-		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DEPRECIATIONS	10 368 892	7 993 069

2.5 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(En milliers de Dirhams)		
IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	31/12/2025	31/12/2024
Actifs d'impôts courants	1 219 097	1 235 729
Actifs d'impôts différés	1 914 591	1 784 277
Actifs d'impôts courants et différés	3 133 688	3 020 006
Passifs d'impôt exigible	1 880 160	2 122 418
Passifs d'impôt différé	855 344	765 282
Passifs d'impôts courants et différés	2 735 504	2 887 700

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	348 976	504 202
Autres débiteurs et actifs divers	859 840	594 058
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 208 816	1 098 259
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 986	395
Comptes d'encaissement		
charges à payer et produits constatés d'avance	2 544 633	2 211 055
Dettes locatives	155 221	177 284
Autres créditeurs et passifs divers	2 308 353	2 562 493
Total des comptes de régularisation et passifs divers	5 011 193	4 951 227

2.7 IMMOBILISATIONS

(En milliers de Dirhams)

Immobilisations corporelles et incorporelles	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 282 774	-1 192 755	1 090 019	2 247 928	-1 099 816	1 148 112
Équipement mobilier, installation	3 207 900	-1 826 481	1 381 419	2 981 401	-1 721 740	1 259 661
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	149 050	5 591	154 641	161 721	-12 183	149 538
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 639 724	-3 013 645	2 626 079	5 391 050	-2 833 739	2 557 311
Logiciels informatiques acquis	2 936 517	-2 141 120	795 397	2 654 153	-1 854 662	799 492
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	456 568	0	456 568	335 999	0	335 999
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 393 085	-2 141 120	1 251 965	2 990 153	-1 854 662	1 135 491
TOTAL IMMOBILISATIONS	9 032 809	-5 154 765	3 878 044	8 381 203	-4 688 401	3 692 802

Actifs au titre de droits d'utilisation

Actifs au titre de droits d'utilisation	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	2 626 079	2 557 311
Dont: droits d'utilisation des contrats de location	291 219	313 180

Passifs au titre de dettes locatives

Passifs au titre de dettes locatives	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation et autres passifs	5 011 193	4 951 227
Dont: dettes locatives	155 221	177 284

Détail des charges de contrats de location

Détail des charges de contrats de location	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et charges assimilées	-1 138 293	-1 413 146
dont: Charges d'intérêts sur dettes locatives	-6 369	-7 010
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des	-525 934	-465 507
dont: dotations aux amortissements sur droits d'utilisati	-48 174	-45 111

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION: VARIATION (PRENEUR)

Droits d'utilisation	31/12/2024	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2025
Valeur brute	502 094	65 651	-30 794	536 951
Amortissements et dépréciations	-209 020	-84 497	30 794	-262 723
TOTAL IMMOBILIER	293 074	-18 846	0	274 228
Valeur brute	54 979	3 259	-24 148	34 090
Amortissements et dépréciations	-34 873	-5 865	23 639	-17 099
TOTAL MOBILIER	20 106	-2 606	-509	16 991
TOTAL DROITS D'UTILISATION	313 180	-21 452	-509	291 219

2.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

	En milliers de Dirhams	
ÉCARTS D'ACQUISITION	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute comptable en début de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-267 415	-148 195
Valeur nette comptable en début de période	172 472	291 692
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		-119 220
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-267 415	-267 415
Valeur nette comptable en fin de période	172 472	172 472

2.9 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	En milliers de Dirhams	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs données en pension EC		
Instruments dérivés	77 614	27 833
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	77 614	27 833

2.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	(En milliers de Dirhams)	
	31/12/2025	31/12/2024
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES		
Comptes à vue	1 019 337	1 028 077
Emprunts	2 974 252	4 157 723
Opérations de pension	5 661 354	1 563 009
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	9 654 943	6 748 809

2.11 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En milliers de Dirhams)		
DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	65 144 262	64 227 740
Comptes à terme	9 074 382	5 332 622
Comptes d'épargne à taux administré	9 984 745	10 057 690
Bons de caisse	1 828 617	514 670
Opérations de pension	0	0
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	86 032 006	80 132 722

2.12

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2025
Provisions pour engagement par signature	389 041	57 686	-7 344	-94 560	-4 420	340 404
Bucket 1	29 953	5 413			-64	35 302
Bucket 2	38 833	1 988			-15	40 806
Bucket 3	320 256	50 285	-7 344	-94 560	-4 341	264 296
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	434 740	35 598	-26 245		-1 031	443 062
Autres provisions pour risques et charges	411 862	68 724	-25 363	-4 954	-27 072	423 197
Provisions pour risques et charges	1 235 643	162 008	-58 952	-99 514	-32 522	1 206 663

2.13 RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2025

	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	4 177 939			-3 780		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	97 245 926	3 823 823	12 899 065	-606 027	-946 387	-10 270 021
Titres de dettes au coût amorti	10 368 255			637		
Engagements Hors Bilan	23 862 808	938 313	730 696	-35 302	-40 806	-264 296

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2024

	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	6 511 225			-1 643		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	86 555 977	3 874 255	15 524 865	-515 412	-693 355	-10 773 685
Titres de dettes au coût amorti	7 993 249			-180		
Engagements Hors Bilan	18 474 986	826 942	953 041	-29 953	-38 833	-320 256

2.14 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de Dirhams	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes représentées par un titre	13 697 487	14 351 901
titres de créances négociables	13 485 484	14 115 674
emprunts obligataires	212 003	236 227
Dettes subordonnées	816 395	1 634 402
emprunt subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
titres subordonnés	816 395	1 634 402
à durée déterminée	816 395	1 634 402
à durée indéterminée		
Total	14 513 882	15 986 303

3.1 MARGE D'INTÉRÊTS

(En milliers de Dinars)

MARGE D'INTÉRÊTS	31/12/2025			31/12/2024		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Opérations avec la clientèle	4 805 603	398 362	4 407 241	4 830 546	564 103	4 266 443
Comptes et prêts/emprunts	4 353 008	556 478	3 796 530	4 263 700	555 208	3 708 492
Opérations de pensions	3 667	1 973	1 694		241	-241
Opérations de location-financement	448 928	-160 089	609 017	566 846	8 654	558 192
Opérations interbancaires	403 538	739 931	-336 393	509 727	849 043	-339 316
Comptes et prêts/emprunts	142 901	691 584	-548 683	322 965	803 595	-480 630
Opérations de pensions	260 637	48 347	212 290	186 762	45 448	141 314
Emprunts émis par le groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente						
Actifs détenus jusqu'à échéance						
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	5 209 141	1 138 293	4 070 848	5 340 273	1 413 146	3 927 127

3.2 COMMISSIONS NETTES

COMMISSIONS NETTES	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 839 903	387 189	1 452 714	1 698 848	364 317	1 334 530
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	751 113	129 677	621 436	697 107	92 923	604 184
Sur titres	53 509	8 832	44 677	32 371	8 830	23 541
De change	1 035 282	248 680	786 601	969 369	262 564	706 805
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	288 589	0	288 589	297 503	0	297 503
produits nets de gestion d'OPCVM	12 440		12 440	14 962		14 962
produits nets sur moyen de paiement	223 262		223 262	235 172		235 172
assurance	10 665		10 665	2 967		2 967
autres	42 222		42 222	44 402		44 402
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 128 493	387 189	1 741 303	1 996 350	364 317	1 632 033

3.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur	31/12/2025	31/12/2024
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	161 063	176 165
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	161 063	176 165
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS/PASSIFS DE TRANSACTION	104 009	112 601
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	57 054	63 564
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	0	0
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	0	0
RÉMUNÉRATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (DIVIDENDES)	0	0

3.4 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Produits et charges des autres activités	En milliers de Dirhams			
	31/12/2025		31/12/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits nets de l'assurance				Net
Produits nets des immeubles de placement				
Produits nets des immobilisations en location simple	8 192		948	948
Produits nets de l'activité de promotion immobilière				
Autres produits	199 155		141 466	-75 998
Total	207 347		142 414	-75 998
				66 416

3.5 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	-1 291 408	-1 480 903
Impôts et taxes	-57 668	-131 194
Charges externes	-1 176 216	-783 701
Autres charges générales d'exploitation	45 295	24 125
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-525 934	-465 507
Charges générales d'exploitation	-3 005 931	-2 837 179

3.6 COÛT NET DU RISQUE

	(En milliers de Dirhams)	
	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions	-1 734 919	-2 827 697
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 619 455	-2 611 722
bucket 1	-92 205	-25 826
bucket 2	-119 564	-8 800
bucket 3	-1 407 686	-2 577 096
Provisions engagements par signature	-57 247	-148 052
bucket 1	-4 974	
bucket 2	-1 988	-14 633
bucket 3	-50 285	-133 419
Autres provisions pour risques et charges	-58 217	-67 923
Reprises de provisions	1 912 951	2 853 627
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 774 804	2 641 087
bucket 1	-439	1 558
bucket 2	2 563	24 041
bucket 3	1 772 680	2 615 488
Reprises de provisions engagements par signature	101 904	195 891
bucket 1		4 440
bucket 2		
bucket 3	101 904	191 451
Reprise des autres provisions pour risques et charges	36 243	16 649
Variation des provisions	-539 458	-937 398
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-35 664	-68 567
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-521 703	-896 332
Récupérations sur prêts et créances amorties	6 916	12 863
Autres pertes	10 993	14 638
COÛT DU RISQUE	-361 426	-911 468

Gains et pertes nettes sur les autres actifs	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-value de cession	62 584	
Moins-value de cession	-	147
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	147
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	147

3.8 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

3.8.1 CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de Dirhams		
	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'impôts courant	-1 167 083	-1 149 628
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	35 874	-8 372
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	-1 131 209	-1 158 000

3.8.2 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de Dirhams		
	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	2 877 495	1 953 082
Charge d'impôt sur les bénéfices	-1 131 209	-1 158 000
Taux d'impôt effectif moyen	39,31%	59,29%

3.8.3 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'impôt en vigueur	39,25%	38,50%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	0,06%	20,79%
Taux d'impôt effectif moyen	39,31%	59,29%

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle du groupe Saham Bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- Banque Maroc et Offshore comprenant Saham Bank et la filiale Saham Bank Offshore,
- Filiales de Financement Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation et leasing.
- Autres comprenant toutes les entités qui rentrent dans le périmètre de consolidation et qui n'exercent pas dans le secteur bancaire dont les plus significatives sont Inve Capital Gestion, Athena Courtage, Saham Capital Bourse, etc.

	En milliers de Dirhams		
	Banque Maroc et Offshore	Financement spécialisées	Autres Total
Total bilan	116 728 761	17 802 252	1 624 799
dont			136 155 812
Eléments de l'actif			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 506 181	6 298	257 531
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4 174 268	-323	214
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	85 053 531	17 092 839	9
Immobilisations corporelles	2 198 076	72 169	355 834
Eléments de passif			
Dettes envers les établissements de crédit	9 393 578	261 365	0
Dettes envers clientèles	85 946 450	85 438	118
Dettes subordonnées	816 395	0	0
Capitaux propres	15 398 914	1 086 277	438 816
Compte de résultat			
Marge d'intérêts	3 265 384	804 904	560
Marge sur commissions	1 433 353	47 100	260 850
Produit net bancaire	5 082 400	852 004	271 868
Charges de fonctionnement	2 141 429	284 357	54 211
Résultat d'exploitation	2 442 569	543 565	214 207
Résultat net	1 246 361	286 160	213 765
Résultat Net Part du Groupe	1 246 342	250 591	208 535
			1 705 468

5.1 Engagements de financement

(En milliers de Dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNES		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	7 747 040	5 854 475
Ouverture de crédit		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés	7 747 040	5 854 475
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS RECUS		
des établissements de crédit		
de la clientèle	189 091 296	185 820 256
Total des engagements de financement reçus	189 091 296	185 820 256

5. Engagements de garantie

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	2 872 193	1 056 703
D'ordre de la clientèle	14 912 585	13 343 792
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Total des engagements de garantie donnés	17 784 778	14 400 495
Engagements de garantie reçus		
des établissements de crédit	1 695 143	1 771 587
de l'état et d'autres organismes de garantie	15 747 676	17 124 533
Total des engagements de garantie reçus	17 442 819	18 896 121

6.1 Evolution du capital et des résultats par action

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Capital appelé	2 152 500	2 152 500	2 152 500
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	1 705 468	783 347	1 317 134
Résultat par action (KMAD)	83	38	64

6.2

Périmètre de consolidation

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SAHAM BANK	BANCAIRE	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION	58,48%	58,48%	IG
SAHAM CAPITAL BOURSE	INTERMÉDIATION EN BOURSE	100,00%	100,00%	IG
SAHAM CAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	99,94%	99,94%	IG
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	99,95%	99,95%	IG
SAHAM LEASING	LEASING	100,00%	100,00%	IG
SAHAM BANK OFFSHORE	BANCAIRE	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	COURTAGE D'ASSURANCE	96,93%	96,93%	IG
SAHAM PAIEMENT	SOCIÉTÉ DE PAIEMENT	100,00%	100,00%	IG
SAHAM CONTACT	CENTRE D'APPEL	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	56,99%	56,99%	IG
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCES	49,00%	49,00%	MEE
FONCIÈRE SAHAM	ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG

6.3 Parties liées

(En milliers en dirhams)

Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2025	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Financière
Actif		
Prêts, avances et titres	-	3 702 457
Comptes ordinaires	-	664 767
Prêts	-	3 037 690
Titres	-	-
Opérations de location financement	-	-
actifs divers	111	170 815
Total	111	3 873 272
Passif		
dépôts	-	4 000 152
Comptes ordinaires	-	667 764
Autres emprunts	-	3 332 388
dettes représentées par un titre	6 500	-
passif divers	-	170 812
Total	6 500	4 170 964
Engagements de financement et de garantie	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

(En milliers en dirhams)

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2025	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Financière
Intérêts et produits assimilés	260	119 529
Intérêts et charges assimilées	-	118 434
Commissions (produits)	-	72 156
Commissions (charges)	12 009	3 271
Prestations de services données	730	67 715
Prestations de services reçues	-	144 086
Loyers reçus	-	-
Autres	146	4 388

6.4 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance		
Charges afférentes aux contrats d'assurance		
Résultat des activités d'assurance		NEANT
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance		
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance		
Produits nets des activités d'assurance		

6.5 Immeubles de placement

	31/12/2024	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute							
Amortissements et provisions							
VALEUR NETTE AU BILAN				NEANT			

6.6 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total Bilan	Revenu (PNB ou CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières		0	0	0	0
Sociétés non financières		90 455	523 008	327 694	44 332
Autres	La Marocaine Vie	0	0	0	0
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE		90 455	523 008	327 694	44 332